

# Règlement concours photo

## **Article 1 : Présentation du concours**

Le Festival Photo de Saint-Pathus organise un concours photo sur le thème :

«Street Photography».

Ce concours a pour objectif de permettre aux habitants de partager leur vision de la photo de rue.

## **Article 2 : Le thème**

Les photos doivent s'inscrire dans le thème du concours «Street Photography».

Chaque participant pourra laisser libre cours à son imagination en lien avec le thème mentionné ci-dessus.

## **Article 3 : Conditions de participation au concours**

- Le concours est gratuit et ouvert à l'ensemble des Pathusiens sans distinction d'âge. Les mineurs devront toutefois concourir avec l'accord écrit d'un représentant légal (voir document annexé au présent règlement).
- Sont exclus le / les organisateurs et les membres du jury ainsi que leurs familles.
- D'une à trois photo(s) par personne seront acceptée(s).
- Elles pourront être prise par n'importe quel moyen à la disposition des participants (appareil photos, smartphone, tablette...).
- Les photos devront être envoyées en l'état, sans aucunes mentions ajoutées (pas de signatures) afin de garantir l'anonymat durant le jugement.
- Dès lors qu'un participant enverra sa photo, il aura au préalable pris connaissance du règlement intérieur du concours et en aura accepté les conditions générales. Toute contestation ou non-respect du règlement entraînera l'annulation de la candidature.
- Pour les personnes mineures, le représentant légal devra compléter et signer une autorisation parentale (voir document annexé au présent règlement).
- Tout envoi hors délai ne pourra être accepté.

## **Article 4 : Modalités de participation**

Les participants pourront s'inscrire en ligne via mail à l'adresse suivante :

[contact@festivalphotosaintpathus.fr](mailto:contact@festivalphotosaintpathus.fr) durant la période du 01/04/25 au 31/08/25.

Les photos devront être envoyées sous format numérique par l'intermédiaire de la boîte mail dédiée ci-dessous.

Les photos acceptées seront au format jpg de taille comprise entre 800ko et 5Mo, et de qualité suffisante afin d'assurer une bonne impression.

### **Article 5 : Droit à l'image**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie soumise, qu'elle ne porte pas atteinte à l'image de tiers et qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste ou contraire à la loi.

Les participants devront au préalable faire remplir l'autorisation de la personne photographiée (voir document annexé au présent règlement).

Conformément au Code de la Propriété intellectuelle (articles L122.1 et s.), les participants cèdent à l'organisateur du concours, le droit d'exploitation et de reproduction de son œuvre tout en en restant propriétaire.

### **Article 6 : Durée du concours**

Le concours est ouvert

- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 00h01.
- jusqu'au 31/08/2023 23h59 date limite de dépôt des photographies.

### **Article 7 : Le jury**

Le jury sera composé d'élu(s) de la commune, de partenaires du Festival & de membres du FPSP.

Le jury se réunira à l'issue de la clôture des inscriptions et le résultat sera annoncé durant le festival.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours ni réclamation.

### **Article 8 : Prix et récompenses**

Les lauréats exposés pourront repartir avec leur photographie à l'issue de la version 3.5 du Festival Photographique de Saint-Pathus.

En partenariat avec PhotoKub, une récompense sera également attribuée par le jury aux 3 premiers clichés lauréats et seront remises lors du vernissage de l'exposition, le samedi 18 octobre 2025 dans la salle du centre culturel « Les Brumiers », Allée des Arts, 77178 Saint-Pathus.

Les horaires précis seront disponibles sur le site du Festival au plus tard 1 semaine avant.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

### **Article 9 : Traitement des données**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Les données personnelles récoltées pour ce concours feront l'objet d'un traitement conforme aux dispositions du RGPD.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande par la fiche contact du site internet du Festival.

<http://festivalphotosaintpathus.fr/>

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

## FICHE D'INSCRIPTION – CONCOURS PHOTO

### VOS COORDONNÉES

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Tél : ...../...../...../...../..... Email : .....

Date de Naissance : ..... / ..... / .....

S'inscrit au concours photo organisé par le Festival Photos de Saint-Pathus et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.

J'atteste sur l'honneur être photographe amateur et l'auteur exclusif des photos présentées.

À..... le .....

Écrire « Lu et approuvé » Signature

---

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES

Je soussigné(e) ....., responsable légal de ....., atteste donner mon autorisation pour la participation au concours photo organisé par le Festival Photos de Saint-Pathus

À..... le .....

---

### AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrits, électroniques, expositions) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo «Street Photography» organisé par le Festival Photos de Saint-Pathus.

Les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteintes à ma vie privée et plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice

Fait à .....

Le .....

Signature de la personne photographiée  
(Écrire lu et approuvé)

Signature du photographe  
(Écrire lu et approuvé)